



Avis d'assignation au tribunal

Par **sylvie**, le **20/10/2008** à **21:07**

je recois sous pli NON RECOMMANDE un avis d'assignation au tribunal pour une somme de 50 euros qui serait du à NEUF TELECOM

Est-ce vraiment légal si ça m'arrive comme un simple courrier
Qu'est-ce que je risque ?

Merci de votre réponse

Par **avocat droit public**, le **20/10/2008** à **21:51**

Une assignation au tribunal est délivrée par huissier justice.
Il semble que ce que vous avez reçu est une forme d'intimidation.